Excellence en santé Canada

Cap Santé

Modèles de soins primaires et communautaires pour élargir l'accès aux soins et atténuer la pression sur les services d'urgence

Appel à candidatures

À propos d'Excellence en santé Canada

Excellence en santé Canada (ESC) travaille avec des partenaires pour diffuser les innovations, renforcer les capacités et catalyser le changement dans les politiques afin que toutes et tous au Canada reçoivent des soins de santé sûrs et de qualité. En collaborant avec les patients et patientes, les personnes proches aidantes et le personnel de la santé, nous transformons les innovations éprouvées en améliorations durables dans tous les aspects de l'excellence en santé.

Nos grandes lignes d'action sont les soins et services aux personnes aînées, les soins plus proches du milieu de vie, ainsi que la rétention du personnel de santé – la qualité et la sécurité demeurant bien sûr au cœur de toutes nos activités. Nous sommes résolus à favoriser des soins inclusifs, équitables et culturellement sûrs par la mobilisation de différents groupes, dont des patientes et des patients, des personnes proches aidantes, des membres des Premières Nations, des Métis, des Inuit et le personnel des services de santé.

Créé en 2021, ESC est issu de la fusion de l'Institut canadien pour la sécurité des patients et de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé. ESC est un organisme de bienfaisance indépendant sans but lucratif financé principalement par Santé Canada.

ESC est un organisme indépendant sans but lucratif financé principalement par Santé Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.

150, rue Kent, bureau 200

Ottawa (Ontario) K1P 0E4 Canada

1 866 421-6933 | info@hec-esc.ca

Réseaux sociaux

X | LinkedIn | Instagram | Facebook

ESC honore les territoires traditionnels sur lesquels son personnel et ses partenaires vivent, travaillent et se divertissent. Nous reconnaissons que le niveau de vie dont nous bénéficions aujourd'hui est le résultat de l'intendance et des sacrifices des premiers habitants de ces territoires.
En savoir plus

Table des matières

En quoi consiste cette initiative? 4

Pourquoi y participer? 4

Choisir le programme qui vous convient 5

Les icônes suivantes indiquent le niveau d'effort requis de la part des personnes participantes. 5

Défi Soins appropriés (DSA) 6

Renforcer les soins intégrés (RSI) 8

Paramédics et prescription sociale (ParaPS) 11

Amélioration de l'accès aux soins primaires 15

Critères d'admissibilité communs 18

Critères de sélection communs 18

Processus de dépôt des demandes 19

Glossaire 20

Dépenses admissibles et non admissibles 21

En quoi consiste cette initiative?

Aux quatre coins du pays, des organismes de soins de santé et de services sociaux innovent afin d'améliorer les soins primaires et communautaires. *Cap Santé* est un mouvement pancanadien réunissant des personnes qui partagent leurs connaissances, mettent en œuvre des approches éprouvées et améliorent les soins et services de santé, plus rapidement.

ESC appuie les organismes qui trouvent des solutions à des défis semblables et qui désirent améliorer la qualité et la sécurité des soins. En vous joignant à ce mouvement, vous pourrez contribuer à améliorer les résultats en matière de santé, l'expérience des patientes et des patients et des prestataires de soins, ainsi que la valeur et l'équité des soins, changeant ainsi la vie d'au moins un million de personnes au Canada.

Si votre organisme met en œuvre des solutions innovantes en matière de soins et services primaires et communautaires, surtout si elles contribuent à élargir l'accès aux soins et à atténuer la pression sur les services d'urgence afin d'offrir les bons soins, au bon moment et au bon endroit, nous vous invitons à participer aux nouveaux programmes d'ESC conçus pour vous aider à passer à la vitesse supérieure.

Pourquoi y participer?

Les équipes qui ont établi des partenariats avec ESC notent de nombreux avantages :

- Réseautage et collaboration – Rencontre avec des leaders de la santé qui partagent les mêmes idées afin de transmettre des connaissances, souligner les réalisations et favoriser le progrès collectif.
- Soutien de spécialistes – Accompagnement de la part de spécialistes afin de relever les défis, pérenniser l'amélioration et planifier la réussite à long terme.
- Visibilité et reconnaissance – Présentation de vos projets dans l'infolettre d'ESC, sur son site Web et ses réseaux sociaux et des occasions de remporter des prix et de participer à des activités de réseautage.
- Outils qui favorisent la progression – Accès à des ressources et à du soutien pour mesurer vos retombées et en faire le suivi.
- Occasions de financement – Possibilité de remporter des prix en argent et un financement de démarrage afin de donner le coup d'envoi à vos projets.

Ensemble, nous pouvons améliorer les services de santé pour davantage de personnes et ainsi assurer des soins sûrs, de haute qualité et prodigués en temps opportun dans les communautés.

Choisir le programme qui vous convient

Dans le cadre de *Cap Santé*, nous présentons de nouveaux programmes pour appuyer quatre grandes priorités. Afin d'élargir l'accès aux soins et d'atténuer la pression sur les services d'urgence, ces programmes offrent des occasions d'apprentissage, comme des webinaires et des activités, qui visent à acquérir des connaissances et des compétences essentielles dans des domaines tels l'équité, la sécurisation culturelle, les environnements propices à la participation et qui repensent la sécurité des patients et des patientes. Les personnes participantes découvriront également des stratégies pour réduire le nombre de visites évitables aux services d'urgence, améliorer la qualité et favoriser les partenariats authentiques avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Choisissez le programme le plus adapté au travail, à la structure et au niveau de préparation de votre organisme. Vous pouvez déposer votre demande pour plus d'un programme afin d'approfondir vos connaissances et de favoriser l'amélioration, que ce soit pour un projet unique ou plusieurs initiatives.

Les icônes suivantes indiquent le niveau d'effort requis de la part des personnes participantes.

Effort minimal : les équipes pourront accepter ou refuser de participer aux activités du programme.

Effort modéré : les équipes devront participer aux séances d'accompagnement de groupe et aux activités d'apprentissage ainsi qu'à certaines activités facultatives.

Effort soutenu : les équipes devront participer aux séances d'accompagnement individuel et en petits groupes et aux activités d'apprentissage virtuelles et en présentiel.

Défi Soins appropriés (DSA)

S'inscrire

Effort minimal : les équipes pourront accepter ou refuser de participer aux activités du programme.

Description

Le *Défi Soins appropriés* appuie les organismes qui mettent en œuvre une nouvelle initiative ou qui améliorent une initiative existante qui, en élargissant les soins, pourrait atténuer la pression sur les services d'urgence.

Les organismes admissibles peuvent s'inscrire afin de faire partie de la communauté du *Défi Soins appropriés*. Les membres de la communauté DSA seront invités à présenter des rapports sur leurs projets dans le cadre de plusieurs défis à thème pour courir la chance de remporter des prix en argent. Ils auront également l'occasion de participer à des séances d'accompagnement spécialisé afin de s'attaquer aux problèmes et de planifier leur réussite sur le long terme.

ESC se réjouit par ailleurs de collaborer avec la Fondation Graham Boeckh, qui remettra un prix en argent pour appuyer les équipes offrant des services intégrés pour les jeunes (SIJ).

Contenu du programme

Les organismes qui font partie de la communauté DSA auront l'occasion de participer à ce qui suit :

- des concours pour remporter des prix en argent – plus de 900 000 $ en prix pour les équipes participantes et un prix de 34 250 $ (les équipes SIJ sont également admissibles à l'un des cinq prix supplémentaires pour 10 000 $);
- des séances d'accompagnement virtuelles en direct;
- des activités d'apprentissage virtuelles (par exemple, des webinaires).

Calendrier

Le programme durera douze mois et se tiendra de juin 2025 à juin 2026. En savoir plus sur le calendrier des défis individuels qui vous permettront de remporter des prix.

Qui peut s'inscrire?

Les organismes de soins primaires et communautaires qui offrent des soins médicaux ou sociaux peuvent déposer leur demande pour le *Défi Soins appropriés*. Pour être admissibles, ils doivent participer activement à des projets d'amélioration qui visent à offrir des soins appropriés au bon moment et au bon endroit et par la bonne équipe afin de réduire le nombre de visites évitables aux services d'urgence.

Parmi les types d'initiatives, mentionnons :

- **la promotion de la santé à domicile et dans la communauté** – notamment les initiatives qui préviennent les maladies;
- **l'accès aux soins primaires** – élargir les services de soins primaires en équipe de qualité afin de veiller à ce que chaque personne reçoive les soins dont elle a besoin;
- **les modèles de soins innovants** – intégration novatrice de services afin d'améliorer les soins et de garantir des soins appropriés, sûrs et de qualité;
- **la transformation de la main-d'œuvre** – permettre la substitution des rôles, les améliorations de la main-d'œuvre en santé et l'évolution des rôles en pratique avancée.

Inscription :

- Ouverture des inscriptions sur le portail d'ESC pour la communauté : le 12 mai 2025
- Date limite d'inscription : le **31 octobre 2025**
- Lancement des premiers prix : juin 2025

Admissibilité et exigences

Les organismes participant au *Défi Soins appropriés* doivent démontrer ce qui suit :

- ils participent à une nouvelle initiative ou à une initiative existante qui pourrait atténuer la pression sur les services d'urgence;
- l'initiative reçoit l'appui d'un parrain ou d'une marraine de projet.

Engagement lié à la participation

Les équipes sélectionnées doivent accepter de recueillir des indicateurs simples et de les transmettre à ESC périodiquement (quelques mois) au cours de leur participation.

Pour toute question ou pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec l'équipe d'ESC
application-demande@hec-esc.ca

Renforcer les soins intégrés (RSI)

Déposer une demande

Effort modéré : les équipes devront participer aux séances d'accompagnement de groupe et aux activités d'apprentissage ainsi qu'à certaines activités facultatives.

Description

Le programme *Renforcer les soins intégrés* appuiera plus de 100 organismes de soins primaires et communautaires qui bonifient les modèles de soins intégrés en équipe, dont les soins virtuels, pour améliorer l'accès aux soins primaires et atténuer la pression sur les services d'urgence (consultez notre glossaire pour une définition du terme « soins intégrés »).

Contenu du programme

Les organismes qui participent au programme *Renforcer les soins intégrés* sont admissibles à ce qui suit :

- un financement de démarrage pouvant atteindre 10 000 $ (assujetti aux dépenses admissibles);
- un accompagnement individuel et en petits groupes par des spécialistes ayant une expérience des soins primaires et communautaires en équipe et des pratiques d'amélioration de la qualité;
- des expériences d'apprentissage et des occasions de réseautage virtuelles avec des pairs et des spécialistes de tout le Canada;
- un appui axé sur les processus de mesure et d'évaluation.

Pendant le processus de dépôt de demande, les équipes devront préciser le type de soutien demandé à partir de la liste ci-dessus; elles pourront sélectionner tous les choix qui s'appliquent.

Calendrier

Ce programme de douze mois se déroulera de juillet 2025 à juillet 2026.

Qui peut présenter une demande?

Les organismes de soins primaires et communautaires qui offrent des soins médicaux ou sociaux peuvent déposer leur demande dans le cadre du programme *Renforcer les soins intégrés*.

Pour être admissibles, ils doivent participer activement à la mise en œuvre ou au renforcement de modèles de soins en équipe en milieu de soins primaires ou un autre environnement lié aux soins de santé primaires et communautaires (par exemple, hôpital, soins à domicile, centre de santé mentale, établissement de soins sociaux ou communautaires, de réadaptation ou de soins palliatifs).

En outre, les équipes admissibles peuvent inclure : les autorités régionales de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de prestation de services de santé inuits, métis ou des Premières Nations, ou les gouvernements ou organismes inuits, métis ou des Premières Nations, en partenariat avec des organismes fournissant des soins intégrés en équipe (à condition que chaque organisme fournissant des soins identifie un groupe responsable des efforts d'amélioration).

Dépôt des demandes :

- Ouverture des inscriptions sur le portail d'ESC pour la communauté : le 12 mai 2025
- Date limite de dépôt des demandes : le **19 juin 2025**.

Admissibilité et exigences

Les organismes présentant une demande au programme *Renforcer les soins intégrés* doivent démontrer ce qui suit :

- Ils participent à une nouvelle initiative ou à une initiative existante de modèle de soins en équipe qui pourrait atténuer la pression sur les services d'urgence.
- L'initiative inclut la participation de prestataires de divers horizons professionnels (médecins, personnel infirmier, professionnels paramédicaux, prestataires de soins en santé mentale, pharmaciens ou pharmaciennes, prestataires de services communautaires ou sociaux, etc.).
- L'équipe du programme comprend :
    - une marraine ou un parrain de projet;
    - une personne responsable d'équipe;
    - une personne responsable des mesures ou de l'évaluation;
    - un patient ou une patiente, une personne proche aidante, un partenaire communautaire ayant un vécu expérientiel et qui bénéficie de soins primaires en équipe.

Engagement lié à la participation

Les équipes sélectionnées doivent :

- participer aux activités du programme décrites dans le calendrier des activités;
- soumettre les éléments livrables du programme décrits dans le calendrier des éléments livrables;
- produire des rapports de dépenses en lien avec les dépenses du financement de démarrage;
- évaluer les indicateurs requis et les transmettre à ESC et aux membres du personnel d'accompagnement afin d'orienter l'amélioration dans votre milieu, et faire le suivi et le partage des données avec votre équipe et les membres du personnel d'accompagnement (consultez le calendrier des éléments livrables et la FAQ sur l'évaluation).

Pour toute question ou pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec l'équipe d'ESC.
application-demande@hec-esc.ca

Paramédics et prescription sociale (ParaPS)

Déposer une demande

Effort soutenu : les équipes devront participer aux séances d'accompagnement individuel et en petits groupes et aux activités d'apprentissage virtuelles et en présentiel.

Description

Le programme *Paramédics et prescription sociale* aidera les services paramédicaux à améliorer, à renforcer et à systématiser l'intégration de la prescription sociale dans leur modèle de services.

La prescription sociale consiste à mettre les gens en relation avec des ressources et des services communautaires susceptibles de répondre à des besoins de nature non médicale affectant leur santé et leur bien-être. Le personnel de santé et les membres de la communauté travaillent avec la personne à la co-création d'un plan (la « prescription sociale ») qui lui donnera les moyens d'améliorer sa propre santé et l'orientera vers d'autres ressources. Par exemple, une banque alimentaire, un centre pour personnes aînées, un cours, des activités de loisirs, de l'aide juridique, etc. Idéalement, elle comprend également un moyen de faire le suivi et de mesurer les retombées du soutien social sur l'expérience des soins de santé d'une personne, les résultats en matière de santé et l'utilisation des services de santé.[1]

Contenu du programme

Les équipes qui participent au programme ParaPS sont admissibles à ce qui suit :

[1]C, Mulligan K, Bayoumi I, et coll. Establishing internationally accepted conceptual and operational definitions of social prescribing through expert consensus: a Delphi study. BMJ Open 2023;13:e070184. doi: 10.1136/bmjopen-2022-070184

- un financement de démarrage pouvant atteindre 30 000 $ (assujetti aux dépenses admissibles) réparti en trois versements distincts;
- un accompagnement en petits groupes axé sur les compétences et les outils requis pour mettre en place un modèle de prescription sociale, mais aussi sur l'évaluation et la pérennisation des changements culturels et organisationnels opérés. Les séances seront animées par une personne spécialisée en prescription sociale et une personne responsable des services paramédicaux ayant de l'expérience en paramédecine communautaire, en gestion du changement et en mise en œuvre;
- des occasions d'apprentissage virtuelles et en personne* pour favoriser l'apprentissage et le réseautage entre pairs;
- une sélection de ressources et des occasions de formation.

*ESC couvrira les coûts liés aux déplacements, aux repas et à l'hébergement pour les évènements en présentiel.

Calendrier

Ce programme de 18 mois se déroulera de septembre 2025 à février 2027.

Qui peut présenter une demande?

Pour être admissibles, les équipes candidates doivent offrir des services paramédicaux au Canada et mettre en œuvre des éléments de prescription sociale ou souhaiter en ajouter, les améliorer ou les élargir. Les services doivent comprendre des éléments de prescription sociale dans leur cadre réglementaire.

- La priorité sera accordée aux services paramédicaux ayant un programme établi de paramédecine communautaire leur permettant de mettre en œuvre l'intervention rapidement.
- Les services paramédicaux qui ne disposent pas d'un tel programme seront aussi pris en compte dans les régions où aucun programme semblable n'existe, s'ils souhaitent mettre en œuvre ou améliorer la prescription sociale en appui à leur processus d'aiguillage actuel.

Les organismes admissibles incluent :

- les organismes de services paramédicaux privés ou publics;
- les types d'organismes suivants :
    - un organisme unique avec une seule équipe d'amélioration;
    - un organisme aux établissements multiples ayant chacun sa propre équipe d'amélioration;
    - un organisme aux établissements multiples avec une seule équipe d'amélioration (par exemple, un service régional);

    - une équipe qui s'est inscrite conjointement au programme d'un service paramédical et d'un autre organisme de service (par exemple, un centre pour personnes aînées).

Remarque : Pour les demandes d'équipe (plusieurs établissements ou organismes), l'organisme principal doit être le service paramédical, qui signera l'entente de collaboration.

Dépôt des demandes :

- Ouverture des inscriptions sur le portail d'ESC pour la communauté : le 12 mai 2025
- Date limite de dépôt des demandes : le **27 juin 2025**

Admissibilité et exigences

Outre les critères de sélection communs à tous les programmes d'ESC, les critères suivants pourraient s'appliquer :

- Équipes à diverses étapes de leur parcours de prescription sociale – qu'elles soient au tout début de leur parcours ou qu'elles possèdent un système de prescription sociale déjà bien établi — qui souhaitent maintenir ou étendre leur portée.
- Un parcours de prescription sociale clair, selon l'un des deux modèles suivants :
    - **Option A :** Partenariat avec un organisme existant qui comprend des agentes et agents de liaison ou des intervenantes et intervenants communautaires (personnes qui orientent les gens vers des services et des activités communautaires). La demande doit préciser l'organisme partenaire qui appuiera le programme (bureau municipal, centre pour personnes aînées ou organisme à but non lucratif, par exemple).
    - **Option B :** Administration de la prescription sociale au moyen du service paramédical en l'absence d'un organisme, d'une agente ou d'un agent de liaison ou d'une intervenante ou d'un intervenant communautaire. La demande doit décrire comment les paramédics assumeront leur rôle et établiront ou renforceront des partenariats avec les organismes d'aiguillage.
- Un objectif de prescription sociale clairement défini (motif et motivation).
- Les forces et les relations existantes avec la communauté qui favoriseront l'amélioration du programme.
- Une preuve de son engagement à pérenniser le programme au-delà de sa durée de vie initiale et à transmettre des connaissances aux autres services.
- Une équipe de programme dédiée qui comprend :
    - une marraine ou un parrain de projet;
    - une personne responsable d'équipe;
    - une personne responsable des mesures ou de l'évaluation (la personne responsable d'équipe peut assumer ce rôle)

- une agente ou un agent de liaison ou une intervenante ou un intervenant communautaire qui fournira une prescription sociale (les paramédics peuvent assumer ce rôle);
- une patiente ou un patient, une personne proche aidante, un ou une partenaire communautaire ayant un vécu expérientiel et qui reçoit des services paramédicaux et un soutien social.

Engagement lié à la participation

Les équipes sélectionnées doivent :

- participer aux activités du programme décrites dans le calendrier des activités;
- soumettre les éléments livrables du programme, décrits dans le calendrier des éléments livrables;
- produire des rapports de dépenses en lien avec les dépenses du financement de démarrage;
- évaluer les indicateurs requis et les transmettre à ESC et aux membres du personnel d'accompagnement afin d'orienter l'amélioration dans votre milieu et faire le suivi et le partage des données avec votre équipe et les membres du personnel d'accompagnement (consultez le calendrier des éléments livrables et la FAQ sur l'évaluation).

Pour toute question ou pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec l'équipe d'ESC
application-demande@hec-esc.ca

Amélioration de l'accès aux soins primaires (AASP)

Déposer une demande

Effort soutenu : les équipes devront participer aux séances d'accompagnement individuel et en petits groupes et aux activités d'apprentissage virtuelles et en présentiel.

Description

Le programme *Amélioration de l'accès aux soins primaires* appuiera 25 organismes de soins primaires en équipe pour la mise en œuvre et l'évaluation de l'Accès adapté, un modèle d'amélioration de la qualité qui assure un accès rapide et axé sur les patientes et les patients aux services de soins primaires, indépendamment de l'urgence ou de la demande, tout en garantissant la continuité des soins.

Contenu du programme

Les organismes de soins primaires en équipe qui participent au programme sont admissibles à ce qui suit :

- un financement de démarrage pouvant atteindre 15 000 $ (assujetti aux dépenses admissibles);
- un accompagnement individuel et en petits groupes par des spécialistes ayant déjà mis en œuvre le modèle de l'Accès adapté et possédant une expérience des pratiques d'amélioration de la qualité;
- des occasions d'apprentissage virtuelles et en personne* pour favoriser l'apprentissage social et entre pairs;
- un appui axé sur les processus de mesure et d'évaluation.

*ESC couvrira les coûts liés aux déplacements, aux repas et à l'hébergement pour les évènements en présentiel.

Échéancier du programme

Ce programme de 18 mois se déroulera de septembre 2025 à février 2027.

Qui peut présenter une demande?

- Les organismes fournissant des soins primaires en équipe (cliniques de soins primaires). Ce modèle comprend des prestataires de diverses disciplines qui travaillent ensemble pour fournir des soins et services de santé.
- les régies régionales de la santé;
- les gouvernements provinciaux ou territoriaux; les organismes ou gouvernements inuits, métis et des Premières Nations de prestation de services de santé en partenariat avec les organismes de soins de santé primaires en équipe. Chaque organisme ou clinique doit nommer une équipe qui dirigera les efforts d'amélioration et qui participera activement au programme.

Pour une application dans plusieurs établissements, un organisme principal sera le premier point de contact avec ESC et gèrera le financement pour les autres établissements.

Dépôt des demandes :

- Ouverture des inscriptions sur le portail d'ESC pour la communauté : le 12 mai 2025
- Date limite de dépôt des demandes : le **27 juin 2025**

Admissibilité et exigences

Les équipes candidates au programme AASP doivent démontrer qu'elles possèdent ce qui suit :

- Une équipe engagée dans la mise en œuvre du modèle de l'Accès adapté, qui comprend :
  - une marraine ou un parrain de projet;
  - une personne responsable d'équipe;
  - une personne responsable des mesures ou de l'évaluation.
- Outre les critères de sélection communs, les critères suivants pourraient s'appliquer :
  - un défi ou un problème clairement défini que l'Accès adapté pourrait régler;
  - un objectif initial atteignable et clairement défini qui répond aux besoins des communautés desservies;
  - une forte volonté de recueillir des données sur l'amélioration afin d'évaluer si les changements opérés pour intégrer l'Accès adapté portent fruit.

Engagement lié à la participation

Les équipes sélectionnées doivent :

- mettre en œuvre, évaluer et planifier la pérennité de l'Accès adapté;

- participer aux activités du programme décrites dans le calendrier des activités;
- soumettre les éléments livrables du programme, décrits dans le calendrier des éléments livrables;
- produire des rapports de dépenses en lien avec les dépenses du financement de démarrage;
- évaluer les indicateurs requis et les transmettre à ESC et aux membres du personnel d'accompagnement afin d'orienter l'amélioration dans votre milieu et faire le suivi et le partage des données avec votre équipe et les membres du personnel d'accompagnement (consultez le calendrier des éléments livrables et la FAQ sur l'évaluation).

Pour toute question ou pour vérifier votre admissibilité, communiquez avec l'équipe d'ESC.
application-demande@hec-esc.ca

Critères d’admissibilité communs

En plus de répondre aux critères d’admissibilité propres à chacun des programmes, les équipes candidates doivent satisfaire aux critères qui suivent :

- être basées au Canada et fournir des services de santé ou sociaux financés par le Canada;
- être un organisme privé ou à but non lucratif basé au Canada et fournir des services de santé ou sociaux en partenariat avec d’autres organismes canadiens qui fournissent des soins de santé ou sociaux financés par le Canada.

Les organismes suivants ne sont pas admissibles :

- les organismes situés à l’extérieur du Canada;
- les ministères et les organismes du gouvernement fédéral;
- les organismes qui ne satisfont pas aux exigences énoncées dans les présentes modalités (telles que déterminées par ESC à son entière discrétion).

Membres de l’équipe non admissibles :

- membres de l’administration, de la direction, du personnel et représentants et représentantes ou agents et agentes d’ESC ou de ses entités affiliées;
- organismes de remise de prix, de publicité ou de promotion et autres personnes ou entités qui participent à l’élaboration, à la production, à la mise en œuvre, à l’administration, à l’évaluation ou à la réalisation de ce programme.

Critères de sélection communs

ESC, en collaboration avec ses partenaires, sélectionne des équipes selon leur degré de préparation à l’amélioration et assure la diversité du groupe de personnes participantes. Dans le cadre des programmes où les organismes participants font l’objet d’une sélection parmi le groupe de candidats (et non pour un défi), ESC s’efforcera de constituer un groupe diversifié d’équipes qui :

- représentent les communautés de partout au Canada;
- desservent des populations diversifiées qui méritent l’équité, notamment des personnes, des familles et des communautés inuites, métisses et des Premières Nations, des communautés diversifiées sur le plan ethnique, des personnes LGBTQ2S+, des personnes immigrantes et réfugiées, des personnes qui vivent en régions rurales et éloignées et des personnes en situation d’itinérance ou de logement précaire.
- démontrent un potentiel d’amélioration de l’accès à des soins de qualité, sûrs et respectueux des valeurs culturelles pour un grand nombre de bénéficiaires et de communautés;

- s'engagent à recueillir et à transmettre des données sur l'évaluation des programmes d'ESC, notamment la réduction du nombre de visites aux services d'urgence (SU) grâce à une prise en charge en soins primaires et la réduction du nombre de visites aux SU évitées pour des affections propices aux soins primaires;
- ont le temps de s'engager dans les efforts d'amélioration, les activités du programme et les éléments livrables;
- sont à différentes étapes du parcours d'amélioration.

Processus de dépôt des demandes

Étape 1 : Déposez une demande pour les programmes qui vous intéressent sur le portail de la communauté ESC.

Étape 2 : Participez à un webinaire d'information d'une heure (facultatif) sur l'initiative. Pour certains programmes, vous pourrez assister à des séances de questions-réponses.

Étape 3 : * Sur la base des critères de sélection indiqués dans cet appel à candidatures, ESC invitera les équipes sélectionnées à participer aux programmes et vous communiquera l'issue de votre demande.

Étape 4 : * Les équipes invitées devront signer une lettre d'entente sur le financement de démarrage et l'accompagnement (s'il y a lieu), les rapports de dépenses et la collecte et le partage des mesures communes. Les équipes doivent également :

- remplir un formulaire de transfert électronique de fonds pour l'envoi du financement de démarrage;
- prendre connaissance de la politique sur les conflits d'intérêts d'ESC incluse avec la candidature et confirmer qu'elle a été comprise.

*Ne s'applique pas au *Défi Soins appropriés.*

Veuillez lire la FAQ.

Glossaire

Accès adapté
L'Accès adapté est un modèle d'amélioration de la qualité largement validé qui permet aux patientes et aux patients d'accéder aux services de soins primaires au moment qui leur convient, indépendamment de l'urgence ou de la demande, tout en garantissant la continuité des soins. Cela passe par la création de processus efficaces et l'optimisation du fonctionnement des équipes des milieux de soins primaires, tant en régions urbaines que rurales, notamment en régions nordiques et éloignées.

Parrain ou marraine de projet
Il s'agit du membre de la haute direction qui a le pouvoir de signer une entente juridiquement contraignante. Le parrain ou la marraine de projet est responsable d'appuyer et d'approuver la participation de l'équipe au programme et d'endosser pleinement sa participation. Cette personne appuie activement les objectifs du programme et s'assure qu'ils correspondent aux priorités stratégiques. En outre, elle s'assure que l'équipe dispose de temps réservé aux activités du programme afin d'en favoriser la réussite.

Soins intégrés
Les soins intégrés désignent le système dans lequel les soins de santé et les services sociaux sont organisés et gérés dans des cadres sectoriels et organisationnels. Il en est ainsi pour que les destinataires puissent recevoir des soins et des services complets et coordonnés (définition de l'Organisation de normes en santé).

Responsable des mesures ou de l'évaluation
Personne responsable de recueillir des données pour aider l'équipe à déterminer si les changements apportés mènent à des améliorations. Elle tient aussi ESC au courant de la progression de l'équipe.

Patiente ou patient, personne proche aidante et partenaire de la communauté
Il s'agit d'une personne ayant un vécu expérientiel en lien avec les services fournis par l'organisme ou les organismes participants qui peut agir à titre de conseiller pour les activités du programme.

Prescription sociale
La prescription sociale consiste à mettre les gens en relation avec des ressources et des services communautaires susceptibles de répondre à des besoins de nature non médicale affectant leur santé et leur bien-être. Le personnel de santé et les membres de la communauté travaillent avec la personne à la co-création d'un plan (la « prescription sociale ») qui lui donnera les moyens d'améliorer sa propre santé et l'orientera vers d'autres ressources.

Responsable d'équipe
Personne qui a le temps, les ressources et l'autorité pour coordonner et superviser les activités quotidiennes du parcours d'amélioration, agir à titre de coordonnateur clé de l'équipe et motiver cette dernière.

Dépenses admissibles et non admissibles

ESC s'engage à verser des fonds pour compenser une partie des coûts associés au remplacement du personnel, aux déplacements et à l'hébergement pour les séances de formation liées au programme.

Catégorie	Dépenses admissibles*	Dépenses non admissibles
Personnel	• Rémunération ou honoraires pour la participation de patientes et patients et de proches ressources. • Temps libéré pour les membres de l'équipe dont la description de tâches régulière sera modifiée pour leur permettre de prendre part au projet d'amélioration de la qualité (AQ). • Fonds pour l'embauche de personnel supplémentaire en vue de remplacer les membres de l'équipe libérés pour travailler sur le projet d'AQ. • Dépenses relatives au remplacement des salaires pour permettre aux prestataires de participer au projet d'AQ.	• Temps libéré admissible facturé à un tarif supérieur au salaire actuel. • Frais de prestation de services (sauf autorisation préalable d'ESC). • Temps libéré pour l'administration des fonds de démarrage du projet.
Déplacement à des fins de formation	• Dépenses relatives aux déplacements des membres de l'équipe entre les établissements du projet d'AQ. • Déplacements, hébergement et repas des membres de l'équipe qui doivent assister à des réunions, y compris l'atelier du projet collaboratif en personne.	• Frais de déplacement qui ne sont pas directement liés à l'exécution du projet d'apprentissage collaboratif.
Équipement	• Coût de l'équipement nécessaire au projet d'AQ (toute demande à cet égard doit être raisonnable et pleinement justifiée).	• Achats d'immobilisations importants.
Fournitures et services	• Dépenses relatives à la production du matériel nécessaire au projet d'AQ (photocopies, impressions, fournitures de bureau, etc.). • Dépenses relatives à la transmission des résultats du projet d'AQ, comme les réunions et les vidéoconférences.	• Dépenses relatives aux fournitures et services qui ne sont pas directement liés à la réalisation du projet d'AQ.

* Si votre organisme recouvre une partie des frais encourus en raison de son statut fiscal, le montant récupéré doit être déduit des montants inscrits au budget et dans les rapports de dépenses.

** L'alcool et le cannabis sont toujours des dépenses non admissibles; il faut choisir le tarif économique le plus bas pour tous les déplacements et demander des tarifs raisonnables pour tous les frais de déplacement. Veuillez noter que les frais de déplacement sont assujettis aux :

- dispositions de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, qui peut être modifiée de temps à autre (disponible à l'adresse https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/fr)/fr)
- et aux politiques administratives d'ESC